

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2226

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	11 600 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	0	11 600 000
SOLDE	-11 600 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Expertise France, émanation de l'Agence Française de Développement (AFD), a pour objectif de fournir une expertise sur des missions d'ingénierie et de mise en œuvre de projets à la demande de pays partenaires.

Un rapport parlementaire souligne par ailleurs que son chiffre d'affaires de 390 millions d'euros, tout juste à l'équilibre, est en réalité très dépendant de la commande publique. C'est alors une subvention indirecte lorsqu'une partie importante de ses mandataires sont des organismes publics français ou européens. Cela s'inscrit alors dans une dérive inquiétante où les financements européens qu'elle touche doivent être complétés par le fonds de soutien de l'État français pour que ses projets mis en œuvre atteignent l'équilibre budgétaire.

En outre, Expertise France présente un doublon avec le CIVIPOL, qui est quant à lui sous tutelle du ministère de l'Intérieur et intervient sur les thématiques de sécurité. En effet, le CIVIPOL étant lui aussi un opérateur de coopération technique internationale, les deux organismes ont les mêmes objectifs, malgré la spécialisation sécuritaire du CIVIPOL.

Par ailleurs, ces deux organismes ont des compétences tellement proches qu'il a été nécessaire de mettre en place un comité technique pour éviter une concurrence dommageable dans les financements.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 11 600 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Aide publique au développement » du programme « Aide économique et financière au développement ».